

PROGRAMME DE FORMATION REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES EN ENTREPRISE

Objectifs pédagogiques :

Cette formation vise à :

- Connaître la définition et la législation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Comprendre le rôle du ou des référent/s dans l'entreprise auprès des salariés
- Accompagner les référents dans leurs nouvelles fonctions
- Savoir se préserver en tant que référent

Public visé et pré-requis :

Tout référent désigné par le CSE et/ou celui désigné par les entreprises d'au moins 250 salariés.

Pré-requis : Aucun – Conseillé pour le membre CSE : avoir suivi la formation Membres CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail

Organisation de la formation :

Equipe pédagogique :

La formation est co-animée par un(e) juriste et un(e) expert(e) psychologue disposant d'une expérience professionnelle avérée.

Moyens pédagogiques et techniques :

Les supports techniques utilisés concernent : Vidéoprojecteur / Paperboard

Les moyens pédagogiques sont : Etudes de cas – Vidéos – Exemples concrets

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation :

- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** :

Siège social : 430 Bd du Parc - CS 60094 - 62903 COQUELLES cedex - tél 03 21 46 87 57 – fax 03 21 85 51 80
Quai des Entreprises – 1 rue du Dyck – 59140 DUNKERQUE – tél. 03 28 36 66 85 – fax 03 28 66 20 20
Centre directionnel - 56 rue Ferdinand Buisson - BP 353 - 62205 BOULOGNE sur Mer cedex
300 chemin du Petit Bois – ZAC du Champ de Gretz – 62180 RANG DU FLIERS

- Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
- Evaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.

Contenu / durée et déroulé de la formation :

Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

1. Les notions de harcèlement sexuel et agissements sexistes et leur définition légale
2. Les missions du référent et son périmètre d'action
3. L'intégration du rôle du référent dans la démarche de prévention globale de l'entreprise (Informer, orienter, accompagner)
4. Les conséquences du harcèlement sexuel et des agissements sexistes (salarié/employeur)
5. La posture et les axes de vigilance pour le référent

Durée: 1 jour soit 7 heures

Validité de la formation :

Sans objet

Conditions tarifaires :

Contactez le secrétariat au **03 21 46 87 57**

Les locaux de SISE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (accès parking, passage de portes, ascenseur, sanitaires adaptés...).

Nous vous invitons à prendre contact avec notre Référente Handicap pour tout aménagement pédagogique, matériel ou organisationnel dont vous auriez besoin (03 21 46 87 57).